

FINANCES

Service de l'Assainissement :

1 – Vote du compte administratif 2009

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMpte ADMINISTRATIF 2009 / BUDGET PRIMITIF 2010**

		BP 2009	CA 2009	BP 2010
	Fonctionnement dépenses	191 826,00	20 351,78	334 525,00
61523	Entretien des réseaux	17 000,00	3 820,42	10 000,00
6228	Rémunérations intermédiaires	0,00	4 496,55	4 200,00
6611	Intérêt des emprunts	13 500,00	12 034,81	12 000,00
6811	Amortissements	10 000,00		10 000,00
023	Autofinancement	151 326,00		298 325,00

	Fonctionnement recettes	191 826,00	140 050,83	334 525,00
70128	Redevance assainissement	69 000,00	92 625,54	93 000,00
741	Prime agence bassin	46 000,00	47 425,29	45 000,00
777	Amortissement des subventions	7 500,00		7 500,00
002	Excédent de fonctionnement	69 326,00		189 025,00

	Investissement dépenses	646 652,00	43 095,75	578 953,00
001	Déficit d'investissement	251 556,00		224 953,00
13912	Amortissement subvention	7 500,00		7 500,00
1641	Remb. capital des emprunts	42 000,00	37 383,65	28 000,00
2031	Frais études	23 000,00		42 500,00
2033	Frais insertion	1 000,00		1 000,00
2315	Installations techniques	321 596,00	5 712,10	275 000,00

	Investissement recettes	646 652,00	69 697,23	578 953,00
021	Autofinancement	151 326,00		298 325,00
1068	Affectation du résultat	69 326,00	69 326,02	189 025,00
1388	Subvention agence eau	97 000,00		
1641	Emprunt	319 000,00	371,21	81 603,00
28131	Amortissement	10 000,00		10 000,00

**Monsieur Jean-Claude TOURNIER présente le CA 2009 et le BP 2010.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces deux documents.**

2 – Affectation du résultat CA 2009

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Résultats de l'exercice 2009

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	20 351,78	140 050,83	119 699,05
INVESTISSEMENT	43 095,75	69 697,23	26 601,48

Résultats de clôture du Budget Assainissement

	Résultat à la clôture de l'ex- précédent	Part du résultat viré en investisst	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture au 31/12/2009
Investisst	-251 555,08		26 601,48	-224 953,60
Fonctionnt	69 326,02		119 699,05	189 025,07

-35 928,53

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prélever à la section de fonctionnement la somme de 189 025,07€ pour l'affecter au déficit d'investissement constaté sur l'exercice 2009.

3 – Vote du compte de gestion 2009

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Les éléments figurant au compte de gestion du Trésorier étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2009.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion 2009 du budget assainissement.

4 – Vote du budget primitif 2010

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMpte ADMINISTRATIF 2009 / BUDGET PRIMITIF 2010**

		BP 2009	CA 2009	BP 2010
	Fonctionnement dépenses	191 826,00	20 351,78	334 525,00
61523	Entretien des réseaux	17 000,00	3 820,42	10 000,00
6228	Rémunérations intermédiaires	0,00	4 496,55	4 200,00
6611	Intérêt des emprunts	13 500,00	12 034,81	12 000,00
6811	Amortissements	10 000,00		10 000,00
023	Autofinancement	151 326,00		298 325,00

	Fonctionnement recettes	191 826,00	140 050,83	334 525,00
70128	Redevance assainissement	69 000,00	92 625,54	93 000,00
741	Prime agence bassin	46 000,00	47 425,29	45 000,00
	Amortissement des subventions	7 500,00		7 500,00
002	Excédent de fonctionnement	69 326,00		189 025,00

	Investissement dépenses	646 652,00	43 095,75	578 953,00
001	Déficit d'investissement	251 556,00		224 953,00
13912	Amortissement subvention	7 500,00		7 500,00
1641	Remb. capital des emprunts	42 000,00	37 383,65	28 000,00
2031	Frais études	23 000,00		42 500,00
2033	Frais insertion	1 000,00		1 000,00
2315	Installations techniques	321 596,00	5 712,10	275 000,00

	Investissement recettes	646 652,00	69 697,23	578 953,00
021	Autofinancement	151 326,00		298 325,00
1068	Affectation du résultat	69 326,00	69 326,02	189 025,00
1388	Subvention agence eau	97 000,00		
1641	Emprunt	319 000,00	371,21	81 603,00
28131	Amortissement	10 000,00		10 000,00

Budget général :

Monsieur Jean-Claude TOURNIER présente le CA 2009 et le BP 2010. Monsieur le Maire précise que le BP assainissement est enfin équilibré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces deux documents.

5 – Vote du compte administratif 2009

Rapporteur : Cédric PERRIN

cf. document « Compte Administratif 2009 et Budget Primitif 2010 »

Monsieur Guy BERTHELOT fait une observation sur les cotisations retraites des élus. Il note une différence entre le réalisé 2009 et le primitif 2010. Madame Isabelle BURGER explique qu'il y a eu un dysfonctionnement, c'est différé dans le temps. Il y aura un rappel en 2010. Monsieur Luc RENAUD pose la question de l'augmentation du poste fourniture à caractère général en hausse, si la raison est le coup de la grippe A.

Madame Isabelle BURGER précise que c'est le poste fourre-tout pour les besoins quotidiens.

Recettes de fonctionnement : Monsieur Guy BERTHELOT pose une question par rapport à la prime de transport non perçue. Madame Isabelle BURGER explique que nous prélevons à hauteur de 1 % aux agents et reversons à l'Urssaf et avons droit à un versement de transport pour les agents qui résident à – de 250 mètres de leur domicile. Cela fait trois ans que nous attendons ce versement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2009.

6 – Affectation du résultat du CA 2009

Rapporteur : Cédric PERRIN

Résultats de clôture du Budget Principal

	Résultat à la clôture de l'ex- précédent	Part du résultat viré en investisst	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture au 31/12/2009
Investisst	-631 045,65		379 251,92	-251 793,73
Fonctionnt	1 006 806,09	631 045,65	121 548,53	497 308,97

245 515,24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prélever à la section de fonctionnement la somme de 251 793.73 euros pour couvrir le déficit d'investissement constaté. Le solde soit 245 515.24 € est maintenu en section de fonctionnement.

7 – Vote du compte de gestion 2009

Rapporteur : Cédric PERRIN

Les résultats du compte de gestion 2009 étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'approuver.

8 – Vote des taux d'imposition 2010

Rapporteur : Cédric PERRIN

En matière d'impôts locaux, on a toujours la formule suivante :
Bases x taux = Produit attendu.

La proposition de la municipalité est de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2009 à savoir :

* Taxe d'habitation : 10.17 %

* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.42 %

* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.25 %

	Bases notifiées	Taux appliqué	Produit Attendu en €
T.H	4 494 000	10,17%	457 040
T.F.B	4 061 000	11,42%	463 766
T.F.N.B	19 200	34,27%	6 576

Monsieur le Maire fait remarquer que nous faisons le choix de maintenir les mêmes taux d'imposition pour 2010. Ce n'est pas facile car nous avons des coûts de fonctionnement importants (la maison de l'enfant, l'école de musique). Le coût de la maison de l'enfant est de 860 000 € pour une recette de la CAF de 375 000 €. En 2011, l'aide arrivera à 51 % donc encore en baisse. Les services de la ville sont des services publics d'une ville de 10 000 habitants. En plus nous avons une baisse de population puisqu' aujourd'hui BEAUCOURT compte 5139 habitants.

Nous faisons des économies de fonctionnement, nous faisons des choix dans les investissements et nous maintenons les taux d'imposition.

Monsieur Guy BERTHELOT précise que son groupe votera le maintien des taux, constate que c'est une bonne chose de baisser les dépenses de fonctionnement, mais regrette que la politique du gouvernement avec son bouclier fiscal étrangle les communes. Il constate que si on ne prend pas aux habitants ça limite les projets, mais que des cadeaux sont faits à d'autres tranches de la population. Monsieur le Maire répond à Monsieur Guy BERTHELOT, que ce n'est pas un problème de dotations, elles sont en augmentation. Mais comme nous baissons dans la population, en faisant le ratio, la dotation est moins importante.

La maison de l'enfant est un service indispensable à la ville, mais 900 000 € pour une seule structure c'est lourd à supporter sur un budget de 5 millions d'Euros. Si nous n'avions pas cette structure cela nous donnerait une bouffée d'oxygène. L'école de musique devrait être de la compétence de la CCST, c'est trop lourd pour une seule commune. Nous allons acquérir une balayeuse avec la ville de Delle, il nous faut travailler différemment. Nous devons avoir une réflexion pointue avec la CCST sur ces points.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer sur le maintien des taux ci-dessus.

9 – Renégociation d'emprunt

Rapporteur : Cédric PERRIN

La situation sur les marchés financiers permettant aujourd'hui de capter des taux fixes intéressants, c'est le moment pour notre collectivité de sécuriser notre dette et d'en profiter pour augmenter notre épargne disponible (autofinancement) en empruntant sur une durée plus longue. (proposition jointe).

Avantages de la proposition :

- * Marges de manœuvre de 30 k€ environ à partir de 2011
- * Conjoncture de taux favorable à notre opération
- * Réfaction de 40 % des pénalités de remboursement (soit 24 161.24 €)
- * Simplification de la gestion de notre encours avec un prêt unique et des échéances trimestrielles qui préservent notre trésorerie
- * Il est plus facile de renégocier un prêt à taux fixe bas qu'un prêt à taux fixe élevé

Le Groupe Dexia, partenaire de la ville depuis une vingtaine d'années nous a proposé une solution de financement adaptée à nos besoins et selon les modalités suivantes :

Montant de l'emprunt (calculé sur la base de notre capital restant du) :
1 609 124.55 €
Périodicité trimestrielle avec différé de remboursement de 2 échéances
Durée du prêt 25 ans
Taux fixe : 4.10 %

Le Maire souligne qu'il n'y a rien de définitif, nous sommes dans une phase de discussion avec les banques.

Monsieur Thierry BESSON se montre très prudent sur ce document, ne comprend pas le but, demande des explications, pose la question de remplacer un capital de 1 575 000 € sur 11 ans et demi et de passer à 1 610 000 à 4,10% d'intérêts sur 25 ans ce qui représente 960 000 € d'intérêts au lieu de 175 000 €.

Monsieur PECHIN répond que toutes les collectivités négocient pour repasser à taux fixe, que 4,10 % c'est tout de même intéressant, nous renégocierons tous les ans.

Le Maire précise que les gains réalisés avec cette proposition seraient de l'ordre de 30 000 €/an. En outre cela permet de sécuriser nos emprunts, parce que les taux sont bas.

Madame Isabelle BURGER ajoute que le but est de profiter des marchés financiers, les taux fixes sont bas, et DEXIA annonce une augmentation des taux variables en fin d'année.

Le Conseil Municipal, à la majorité et six abstentions (Guy Berthelot, Luc Renaud, Thierry Besson, Christine Pourchot, Françoise Gachot, Béatrice Rebuffoni) autorise le Maire à signer le contrat de prêt de 1 609 124.55 € aux conditions ci-dessus définies.

10 – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Rapporteur : Cédric PERRIN

L'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire car elle offre une plus grande souplesse dans la gestion des paiements notamment dans l'attente du versement des subventions ou des dotations de l'Etat qui sont souvent différées de plusieurs mois par rapport à la réalisation. Suite à la consultation de plusieurs établissements bancaires, c'est la Caisse d'Epargne qui offre la solution la plus intéressante et dont l'originalité réside dans sa gestion interactive :

- Montant de l'autorisation : 300 000 €
- Durée : 1 an
- Commissions : Néant
- Mode de tirage et remboursement : via le net avec une ligne sécurisée

- Paiement des intérêts : Mensuel par débit d'office sur le compte du Trésor
- Index monétaire : T4M (Taux moyen mensuel du marché monétaire) + marge de 0.90 % calculé sur une base de 360 jours
- Aucun frais de non utilisation de la ligne, aucun nombre ni montant minimum de tirage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

11 – Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Cédric PERRIN/Charly FISCHER

"Vie Associative"	BP 2009		BP 2010	
	Ordinaire	<i>Projet</i>	Ordinaire	<i>Projet</i>
ABC l'Espoir			200 €	
ACAB (Commerçants)	1500		1 500 €	
Amicale Décorés du Travail	200		200 €	
Amicale Sapeurs pompiers	800		800 €	
Amis de la vigne	0		0 €	
Amis d'Ailleurs	200	400	200 €	
Amis de l'Orgue de Beaucourt	200		200 €	1 000 €
Amis du musée			200 €	
Anciens Footballeurs (AFAB)		300	0 €	
Anciens des Blessonniers			200 €	
A.C.B.	1500		1 500 €	100 €
Atelier bois pour enfants	100	100	200 €	250 €
ASBVF (Vétérans Foot)	200		200 €	
Badminton (BCBE)	500		500 €	
Beaucourt en fête	17000		17 000 €	
Beaucourt Omni Sports (BOS)	1600		1 600 €	
Beaucourt Handball			200 €	200 €
Cavaliers Randonneurs	1700	500	3 000 €	1 000 €
Chorale au cœur du Grammont	400		400 €	
Club de l'amitié	122		130 €	
Commerçants non sédentaires Pays Montbéliard	592		0 €	
CSB football	1500	1500	3 000 €	
CSB gymnastique	2700		2 700 €	
CSB ski	2850		2 850 €	
CSB Tennis	4620		4 620 €	
Donneurs de sang	350		350 €	
EVBS	3000		3 000 €	
Fifty style	200		0 €	
Gaule Beaucourtoise	400		400 €	
Ginkgo	200		200 €	

Gym Volontaire	230		250 €	
Haltères Egaux	700		700 €	
Jeunes sapeurs pompiers	300		300 €	
Judo	1325		1 325 €	
Karaté Club Beaucourtois	1300		1 300 €	300 €
Kino KenKyukai (Aïkido)	200		200 €	
Maison pour tous	42685		42 685 €	
Maquettes Diorama Club	200		200 €	
Passion VTT	460		460 €	
Pétanque	300		300 €	100 €
Potager du Grammont	0		500 €	
Rallye Club Beaucourtois			200 €	
Sociétés patriotiques	180		200 €	
Télésud	4100		4 100 €	500 €
Twispeel group	2100		2 100 €	
Provision	7 186		2 000 €	
Sous-totaux "Vie associative"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	103 700	2 800	102 170	3 450
TOTAL "Vie associative"	106 500		105 620	
"Social"	BP 2009		BP 2010	
SUBVENTIONS 2009-10	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
Croix Rouge	intégré			
CCAS	40 000		40 000 €	
Foyer socio éducatif Collège				
Resto du cœur	intégré			
Téléthon (AFM)	intégré			
Vie libre	intégré			
Sous-totaux "Social"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	40 000	0	40 000	0
TOTAL "Social"	40 000		40 000	
"Divers"	BP 2009		BP 2010	
SUBVENTIONS 2009-10	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>

Classes Vertes	4 000		4 000	
Concours de la Résistance	100		100	
Fondation de France - Haïti			1 000	
Prévention Routière	100		100	
Collectif Ero (expo Fonteneilles)	200		200	
Sub opération FISAC	4 100		4 100	
Sous-totaux "Divers"	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	8 500	0	9 500	0
TOTAL "Divers"	8 500		9 500	
TOTAL "Général"	155 000		155 120	

Provision 2010:

Monsieur BERTHELOT demande si 40 000 € (vu les problèmes actuels), est-ce suffisant pour le CCAS ?

Le Maire précise que la subvention de 2009 a bien augmenté, que les 5000 € prévus pour SONAS sont réintégrés pour 2010. Le budget du CCAS est maintenu car il participe au maintien du tissu social dans notre ville.

Messieurs Jean-Claude TOURNIER, Claude GIRARD et Luc RENAUD, concernés par ce vote en tant que Présidents d'Associations, s'abstiennent. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions ci-dessus aux associations locales et d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif 2010.

12 – Vote du budget primitif 2010

Rapporteur : Cédric PERRIN

cf. document « Compte Administratif 2009 et Budget Primitif 2010 »

Le Maire énumère les dépenses de fonctionnement, il ajoute qu'il faut faire des gains sur un certain nombre de postes en 2010.

En 2011 il faudra faire le BP avec une perte de recettes (Monsieur Guy BERTHELOT souligne que nous allons perdre les recettes de SEG) Monsieur Cédric PERRIN regrette la décision du Conseil d'Administration.

Monsieur Thierry BESSON précise qu'il faut rester prudent avec la suppression de la taxe professionnelle.

Le Maire répond que la taxe professionnelle est gelée depuis la loi Chevènement de 1999. Il poursuit en ajoutant ce qu'on reproche à la réforme de la taxe professionnelle, c'est le manque de dynamisme des bases. La Dotation de Solidarité communautaire est actuellement de 40000 €. C'est ce que nous allons renégocier. C'est la Communauté de Communes du Sud Territoire qui a la compétence développement économique, nous souhaiterions qu'elle prenne d'autres compétences.

La création d'emplois dans le Sud Territoire passe par la réhabilitation de friches industrielles, c'est un processus de long terme.

Le Conseil Municipal, à la majorité et quatre abstentions (Luc Renaud, Françoise Gachot, Guy Berthelot, Béatrice Rebuffoni).

Monsieur le Maire demande la raison de ces abstentions.

Monsieur Guy BERHELOT répond que la commission des Finances s'est réunie juste avant le Conseil Municipal.

Alors que le B.P a été envoyé à tous les conseillers la semaine dernière, il considère cela comme du mépris. Le Maire répond qu'il y avait encore des ajustements de dernière minute, lui aussi a d'autres obligations. Par ailleurs il y a transparence totale. Monsieur Guy BERHELOT constate que les dépenses n'augmentent pas mais que le coût des services augmente, ce n'est pas beaucoup mais cela n'est pas facile pour les familles.

Pour cette raison l'opposition s'abstient.

Le Maire félicite Madame Isabelle BURGER et Monsieur Daniel PECHIN pour la préparation du BP

Pour présenter un budget équilibré en période de crise, c'est un travail particulièrement important. Nous remplissons nos objectifs avec des services de qualité. Certes nous les augmentons mais cela reste marginal.

Le Maire intervient : « Mr BERTHELOT » si vous étiez à notre place : comment feriez-vous ? Où faites-vous des économies ? Où trouvez-vous des recettes complémentaires ? Je vous pose la question...

Bénédicte TISSERAND prend la parole. Sur les tarifs de la maison de l'enfant elle n'a aucune remarque des familles. La ville se préoccupe particulièrement des enfants en difficultés. Elle indique que nous avons également augmenté la gratuité scolaire pour les enfants défavorisés. De 65 F en 2001 nous sommes passés à 16 €.

URBANISME – VOIRIE -FORÊT

13 – Convention avec la CAPM pour l'installation d'un WC (terminus ligne CTPM) vers la fontaine du Loup

Rapporteur : Cédric PERRIN

Afin d'améliorer les conditions de travail, la CAPM s'est engagée à aménager sur chaque terminus des lignes de bus de la CTPM un bloc sanitaire permettant d'accueillir les conducteurs pendant leurs temps de pause.

L'arrêt de la rue Pergaud est le terminus sur Beaucourt, une convention de mise à disposition d'un terrain par la commune de BEAUCOURT à la CAPM est nécessaire pour la pose des sanitaires. Le terrain est situé derrière la fontaine du Loup (Voir Plan masse).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le CAPM.

14 – Tarif des déblais aux Fonteneilles (pour vente)

Rapporteur : Hamid HAMLIL

La démolition d'une partie des usines des Fonteneilles nous laisse une quantité non négligeable de matériaux concassés de calibre 0/80. Ces matériaux pouvant être utilisés pour effectuer des remblaiements de toute sorte seront mis en vente au prix de 10 € le m3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter ce tarif afin de pouvoir vendre ce stock.

15 – Vidéoprotection - Demande de subventions

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Suite à la délibération en date du 23 novembre 2009, il est envisagé de demandé au député de contribuer au financement de cette opération.

Afin de lutter contre les incivilités répétées ces derniers temps à Beaucourt, il est envisagé de mettre en place un système de vidéoprotection sur l'espace public de la Place de la République.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Charges	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	16 200,00	Ville de BEAUCOURT	3 240,00
		Enveloppe Parlementaire	7 960,00
		Etat	5 000,00
TOTAL	16 200,00 €	TOTAL	16 200,00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité et quatre abstentions (Guy Berthelot, Luc Renaud, Béatrice Rebuffoni, Françoise Gachot) décide de valider le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

Séance levée à 20h45